

Formulaire de règles du Concours de distinction des employeurs

« *Faites de la sécurité une habitude* »

Semaine nord-américaine de la sécurité et de la santé au travail

713 mai 2017

Concours de distinction des employeurs

La Société canadienne de la santé et de la sécurité au travail (SCSST) et la Commission de la sécurité au travail et de l'indemnisation des travailleurs (CSTIT) invitent les employeurs et les travailleurs à prendre part à la Semaine nord-américaine de la sécurité et de la santé au travail (SNASST). Participez au **Concours de distinction des employeurs** et faites reconnaître votre organisation et vos collègues. C'est facile et amusant. Un peu d'imagination et quelques efforts peuvent permettre de faire mieux connaître l'importance de la santé et la sécurité au travail!

COMMENT ÇA MARCHE?

Dans le cadre de la SNASST, les organisations participantes entreprendront des activités auprès de leurs employés ou du public sur le thème de la santé et la sécurité. Les détails des activités seront ensuite transmis au Comité organisateur, comme indiqué ci-dessous, à l'aide du formulaire de participation ci-joint. Les bulletins de participation seront jugés à la lumière de critères tels que l'efficacité, l'imagination et les efforts associés aux activités de la SNASST ainsi que les efforts déployés tout au long de l'année en vue de promouvoir la santé et la sécurité au travail.

CATÉGORIES

Les bulletins de participation seront jugés dans quatre groupes d'employeurs : Nunavut, 1 à 50 travailleurs, 51 travailleurs ou plus, Territoires du Nord-Ouest, 1 à 50 travailleurs, 51 travailleurs ou plus et reconnaissance des participants pour la première fois. Les employeurs incluent des entreprises, leurs filiales ou succursales ainsi que des ministères, commissions et organismes gouvernementaux.

ACTIVITÉS SUGGÉRÉES

Pour commencer, voici quelques idées d'activités que vous pourriez entreprendre à l'occasion de la SNASST :

- Piloter une séance de planification du Comité de santé et de sécurité.
- Valoriser les employés soucieux de la sécurité.
- Élaborer un questionnaire sur la sécurité pour déterminer le niveau de connaissance des employés.
- Animer d'autres ateliers de formation sur la sécurité à l'intention des employés.
- Inviter le service d'incendie, des policiers ou d'autres organismes locaux axés sur la sécurité à donner une présentation.
- Organiser des concours en lien avec l'évacuation, les premiers soins, le sauvetage d'urgence, etc.

RÈGLES DU CONCOURS

1. Le concours s'adresse uniquement aux employeurs des Territoires du Nord-Ouest et du Nunavut.
2. Le formulaire de participation doit être rempli en entier.
3. Les bulletins de participation doivent être transmis par courriel, télécopieur, voie postale ou remis en main propre au moment et à l'endroit indiqués ci-dessous.
4. Un gagnant sera sélectionné pour chaque groupe d'employeurs.
5. Les bulletins de participation ne seront pas retournés.
6. La décision des juges est définitive.

Les bulletins de participation doivent être envoyés à l'un des bureaux de la CSTIT répertoriés sur le formulaire de participation ci-joint.

Toutes les organisations participantes recevront un certificat de reconnaissance.

LA DATE LIMITE DE DÉPÔT DES BULLETINS DE PARTICIPATION EST FIXÉE AU 9 JUIN 2017.

Formulaire de règles du Concours de distinction des employeurs

**FORMULAIRE DE PARTICIPATION
Concours de distinction des employeurs**

Nom de l'organisation :

Nombre de travailleurs : _____

Adresse : _____

Téléphone : _____ **Télécopieur :** _____

Personne à contacter :

Adresse électronique :

Rapport sur les activités de la SNASST 2017

Décrivez brièvement les activités entreprises par votre organisation lors de la SNASST 2017 en lien avec le thème de cette année : « *Faites de la sécurité une habitude* ». Le détail du nombre de participants, les copies des questionnaires, les plans de formation, les dépliants et même les photos présentent un intérêt.

Les bulletins de participation doivent être envoyés à l'un des bureaux de la CSTIT indiqués ci-dessous :

**Commission de la sécurité au travail et de l'indemnisation des travailleurs
À l'attention de : Concours SNASST**

**Yellowknife
Centre Square Mall, 5^e étage
C.P. 8888
Yellowknife (T.N.-O.)
X1A 2R3**

**Iqaluit
C.P. 669
Iqaluit (Nunavut)
X0E 0H0**

Télécopieur : 1-866-277-3677

Courriel : NAOSH@wscc.nt.ca

Semaine nord-américaine de la sécurité et de la santé au travail – édition 2016

Concours de distinction des employeurs
Fiche de suggestion d'activités

Activités liées à Internet :

- Distribuer des articles promotionnels aux employés.
- Organiser une formation en SST pour les employés.
- Procéder à une vérification de l'ergonomie.
- Mener des inspections sur le milieu de travail.
- Mener des inspections sur la sécurité des véhicules.
- Organiser un nettoyage d'atelier.
- Organiser des exercices d'évacuation en cas d'incendie.
- Faire passer un examen médical aux employés (glycémie, cholestérol).
- Organiser des exercices d'urgence sur table.
- Faire passer un questionnaire de sécurité et remettre des prix promotionnels aux participants.
- Organiser un concours de photos, d'affiches ou de slogans pour les employés ou leurs enfants.
- Lancer un programme de distinction pour les suggestions en matière de SST.
- Installer le matériel visuel SNASST sur le lieu de travail (bannières, affiches, renseignements sur la sécurité).
- Intégrer des messages de SST dans les courriels de l'organisation ou utiliser des documents d'accompagnement avec les fiches de paie.
- Inclure des articles de SST dans le bulletin d'information de l'organisation.
- Prévoir des orateurs pour l'heure du repas ou des présentations sous forme de vidéos.
- Inviter le service d'incendie, les autorités de police ou l'organisme de santé local à parler aux employés.
- Tenir des réunions du Comité de santé et de sécurité au travail.

Activités externes :

- Installer une affiche dans le centre commercial, le stade ou le centre communautaire local.
- Placer des annonces dans les journaux en faveur de la SNASST.
- Accorder des entrevues aux médias locaux.
- Inviter les entrepreneurs et les fournisseurs à une présentation sur la sécurité.
- Organiser une foire ou une journée « portes ouvertes » sur la sécurité.
- Parrainer une conférence sur la SST.
- Mettre d'autres organisations au défi.

En continu :

- Établir un nouveau programme de SST ou élargir les programmes actuels.
 - Élaborer une politique et des directives en matière de sécurité.
 - Préparer des plans d'évacuation d'urgence et des plans d'action.
 - Procéder à la vérification ou à la révision du programme de sécurité.
 - Passer en revue et mettre à jour les manuels de sécurité et d'utilisation.
 - Proposer régulièrement une formation en SST aux employés.
 - Mener des inspections mensuelles sur le milieu de travail.
 - Tenir régulièrement des réunions du Comité de santé et de sécurité au travail.
-

SNASST 2017 – Concours de distinction des employeurs

- Établir un programme de distinction ou de primes en matière de sécurité.
- Établir un programme de suggestions liées à la sécurité.

